



# Assemblée générale

Distr. limitée  
27 juin 2018  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante et unième session

Vienne, 20-29 juin 2018

### Projet de rapport

Additif

### Chapitre III

### Recommandations et décisions

#### E. Espace et développement durable

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Espace et développement durable », conformément à la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale.
2. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Chili, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon et Pakistan. Au cours du débat général, des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.
3. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point :
  - a) « Harmonisation de la politique spatiale des Émirats arabes unis avec les principes de viabilité à long terme », par la représentante des Émirats arabes unis ;
  - b) « Enquête de l'Agence spatiale italienne visant à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable », par la représentante de l'Italie ;
  - c) « La contribution du Japon à la coopération internationale en matière de gestion des catastrophes dans la région Asie-Pacifique : application de la cartographie spatiale des précipitations dans le monde ("GSMaP") », par le représentant du Japon ;
  - d) « Le projet "Global Antenna Sharing" au service des objectifs de développement durable », par l'observateur de UNISEC-Global ;
  - e) « Consolider les partenariats existants dans le domaine du renforcement des capacités et en établir de nouveaux », par l'observateur du Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales en langue anglaise.



4. Le Comité a reconnu que les sciences et techniques spatiales et leurs applications pouvaient grandement contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier des objectifs de développement durable, à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et au respect, par les États parties, des engagements pris au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

5. Le Comité a noté combien la technologie spatiale et ses applications, ainsi que les données et informations spatiales, pouvaient contribuer au développement durable, notamment en permettant de mieux définir puis faire appliquer les politiques et les programmes d'action relatifs à la protection de l'environnement, à la gestion des sols et de l'eau, à l'aménagement urbain et rural, aux écosystèmes marins et côtiers, aux soins de santé, aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe et aux interventions d'urgence, à l'énergie, aux infrastructures, à la navigation, à la surveillance sismique, à la gestion des ressources naturelles, à la neige et aux glaciers, à la biodiversité, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.

6. Le Comité a pris note des informations fournies par les États sur les mesures et les programmes qu'ils avaient adoptés pour mieux faire connaître et comprendre, au sein de la société, les applications des sciences et techniques spatiales utilisées pour répondre aux besoins de développement.

7. Le Comité a noté que la Station spatiale internationale contribuait sans cesse aux progrès de l'enseignement et à la sensibilisation des milieux éducatifs du monde entier, et il a pris note de l'action menée par les États Membres pour promouvoir l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

8. Le Comité s'est félicité du grand nombre d'activités de sensibilisation menées au niveau régional pour donner, par une formation théorique et pratique, des capacités accrues pour mettre les applications des sciences et techniques spatiales au service du développement durable. Il s'est également félicité du rôle que jouaient, dans l'enseignement des matières touchant à l'espace, les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

9. Le Comité a pris note avec satisfaction du renforcement de la coopération entre les puissances spatiales établies et les pays qui se lançaient dans des activités spatiales. Cette coopération, qui devait permettre à ces derniers d'améliorer leurs techniques spatiales, de renforcer leurs capacités et d'accéder plus facilement à l'espace, s'est par exemple traduite par la collaboration entre l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA) et le Bureau des affaires spatiales sur le module KiboCUBE et par la création, par l'Agence spatiale italienne, d'un centre international d'éducation spatiale pour l'Afrique à Malindi (Kenya).

10. L'avis a été exprimé selon lequel les sciences et techniques spatiales et leurs applications offraient des possibilités immenses, susceptibles de bénéficier aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement, et jouaient un rôle moteur dans la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et par conséquent, il importait de faire en sorte que le futur programme spatial à l'horizon 2030 soit inclusif.

11. Le point de vue a été exprimé selon lequel le Comité devrait continuer de donner aux États Membres des occasions de se doter de capacités accrues pour utiliser les techniques spatiales aux fins du développement durable et d'améliorer la coopération de leurs institutions dans ce domaine, à différents niveaux, et il fallait que la communauté internationale intervienne pour fournir un appui technique aux pays en développement et les ressources nécessaires au transfert des connaissances et au renforcement des capacités relatives aux techniques spatiales.

## **F. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle**

12. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle », conformément à la résolution 72/77 de l'Assemblée générale.

13. Les représentants de l'Afrique du Sud, des États-Unis, de l'Inde et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point.

14. L'édition 2018 de la publication *Spinoff* de la NASA, l'administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des États-Unis, a été mise à la disposition du Comité. Le Comité a remercié la NASA d'élaborer cette publication, qu'elle mettait chaque année, depuis la quarante-troisième session du Comité, en 2000, à la disposition des délégations.

15. Le Comité est convenu que les applications des techniques spatiales constituaient un puissant moteur d'innovation technologique et de croissance dans les secteurs industriel et tertiaire, et qu'elles avaient aidé à améliorer la qualité des services publics – grâce à des infrastructures de communication modernes – et à ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'innovation scientifique et technique, et permis une croissance durable de l'industrie spatiale mondiale. Il est également convenu que les applications des techniques spatiales pouvaient aider à atteindre des objectifs sociaux et économiques, ainsi que les objectifs de développement durable.

16. Le Comité a pris note des informations fournies par les États sur les pratiques adoptées à l'échelle nationale pour exploiter les retombées de la technologie spatiale, qui faisaient intervenir différents acteurs, issus notamment du secteur privé et des milieux universitaires, et qui avaient abouti à l'adoption de stratégies de gestion du développement économique régional.

17. Le Comité a également pris note des innovations introduites dans de nombreux domaines scientifiques tels que la santé, la médecine, l'environnement, l'enseignement, la communication, les transports, la dentisterie, la sécurité, la biologie, la chimie et la science des matériaux. Il a en outre pris note des applications concrètes introduites dans la société, comme l'utilisation d'une robotique améliorée en médecine, de la photométrie couleur pour surveiller le niveau des eaux dans l'agriculture, ou de techniques améliorées pour réduire la consommation d'énergie, améliorer les techniques de lubrification, de découpe et de forage, et faciliter l'exploration des ressources, l'amélioration des infrastructures, la lutte contre les incendies, la géolocalisation, la navigation et le suivi des sauveteurs.

18. Le Comité a noté que les gouvernements avaient continué d'élaborer, pour la diffusion des techniques spatiales et la promotion active de leurs applications, des politiques nationales de simplification des procédures d'autorisation et de protection de la propriété intellectuelle, le but étant d'aider les jeunes entreprises à commercialiser leurs produits tirés d'activités spatiales.

19. Le Comité est convenu qu'il faudrait encourager davantage le recours aux applications des techniques spatiales, qui étaient bénéfiques sur le plan économique car elles impliquaient la production de technologies innovantes, contribuant ainsi à améliorer la qualité de la vie.

## **G. L'espace et l'eau**

20. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « L'espace et l'eau », conformément à la résolution 72/77 de l'Assemblée générale.

21. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Canada, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Nigéria et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.

22. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point :

a) « L'eau depuis l'espace : une perspective chilienne », par le représentant du Chili ;

b) « Le portail mondial de l'UNESCO sur la qualité de l'eau : contribution de la télédétection par satellite », par le représentant de l'Allemagne.

23. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités de coopération liées à l'eau, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

24. Le Comité a noté que la question de l'eau et les questions connexes devenaient une des plus grandes préoccupations de l'humanité. Il a également noté que pour atteindre les objectifs de développement durable, il importait de s'appuyer sur les techniques et applications spatiales, et sur les pratiques et initiatives qu'avaient permises les observations des ressources en eau effectuées depuis l'espace.

25. Le Comité a noté qu'un grand nombre de plateformes spatiales étaient utilisées pour traiter des questions relatives à l'eau et qu'il était couramment fait appel aux données spatiales pour gérer cette ressource. Il a également noté que les techniques spatiales et leurs applications, associées à d'autres techniques, étaient très utiles pour traiter de nombreuses questions relatives à l'eau, notamment pour observer et étudier les océans et les aquifères côtiers, les cycles hydrologiques mondiaux et les régimes climatiques exceptionnels, cartographier les cours d'eau, les plantes aquatiques et la prolifération d'algues, remettre en état les systèmes d'approvisionnement en eau, surveiller les glaciers et estimer les eaux de fonte, planifier et gérer les réservoirs et les projets d'irrigation, suivre les inondations, les sécheresses et les cyclones et en atténuer les effets, gérer les ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles, y compris les eaux souterraines fossiles, réutiliser les eaux du drainage agricole, dessaler l'eau de mer et l'eau saumâtre, réutiliser les eaux usées municipales, récupérer l'eau de pluie et améliorer la rapidité et l'exactitude des prévisions.

26. Quelques délégations ont estimé que le dérèglement climatique était devenu un problème crucial. De fait, ayant causé, partout dans le monde, des sécheresses graves et des catastrophes liées à l'eau, il compromettait une gestion stable des ressources en eau.

---